



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
Tél : 02.38.28.76.00
Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Objet :

**Intercommunalité – Communication du rapport
d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération
Montargoise Et rives du Loing**

Date de convocation

10 novembre 2022

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33**

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

045-214500043-20221116-DEL0972022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 25/11/2022

Publication 25/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Seize Novembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
M. ABRAHAM, Mme FARNAULT, MM. SALL, PATRIGEON,
Mme PENIN, MM. RAISONNIER, DESPLANCHES,
Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM DAUNAY, GABORET,
Mme PLICHON, MM BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. FOURNEL Pouvoir à M. ABRAHAM
Mme MOLINA-AUBERT Pouvoir à Mme FOLY
Mme SAJET Pouvoir à M. PATRIGEON**

ABSENTS :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 Novembre 2022

DG/N°97/2022

OBJET : INTERCOMMUNALITE - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant obligation, pour le Président d'un établissement public de coopération intercommunale, d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,

Vu le rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), accompagné du compte administratif 2021 du budget général de l'AME et des budgets annexes pour l'assainissement, l'eau potable, la Grande Prairie, la Zone Industrielle d'Amilly, l'Ilot 19, l'Ilot 22, Arboria et la ZAEP Port Saint-Roch,

CONSIDERANT que le rapport d'activité de l'AME doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique,

PREND ACTE de la communication, faite aux membres du Conseil Municipal d'Amilly, du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.